

L'étiquetage des vêtements est réglementé au Canada et aux États-Unis.
Prenez en considération les informations ci-dessous lorsque vous créez vos étiquettes.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE DE VÊTEMENTS.

1 - CONTENU EN FIBRES

Utilisez les termes génériques pour les fibres naturelles ou pour les fibres synthétiques.
Les fibres doivent être énumérées dans l'ordre, en commençant par le pourcentage le plus élevé et doivent apparaître en anglais et en français. (Exigence canadienne)

2 - PAYS D'ORIGINE

Pays où votre produit a été fabriqué.
Étiquette placée au centre du col arrière du vêtement. (Exigence américaine)

3 - IDENTITÉ DU COMMERÇANT (NUMÉRO CA)

Nom et adresse postale complète de l'entreprise ou Numéro CA.

4 - INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN

Fournir aux consommateurs les connaissances nécessaires pour entretenir correctement le produit.
Des appellations standards et symboles génériques existent. (Exigence américaine)

5 - PERMANENCE

L'étiquette doit être permanente, accessible,
lisible et résister à 10 lavages. (Exigence canadienne)



**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS NE SONT PAS REQUIS
EN MATIÈRE D'ÉTIQUETAGE DE VÊTEMENTS.**

1. TAILLE
2. INSTRUCTIONS D'ENTRETIEN (AU CANADA)
3. NOM OU NUMÉRO DU STYLE
4. NOM OU NUMÉRO DE LA COULEUR